RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Présentation de la Direction des Grandes Entreprises

version septembre 2023

1. Présentation générale de la DGE

2. L'organisation et les équipes de la DGE

3. Travailler à la DGE

1. Présentation générale de la DGE

- Les missions de la DGE
- Au service des entreprises et de la collectivité
- La DGE en quelques chiffres
- Le périmètre de la DGE
- Évolution du périmètre de la DGE
- Des processus maîtrisés
- Une très haute qualité de service aux entreprises
- Des outils informatiques adaptés
- Des outils de communication adaptés
- Principales relations avec les services extérieurs

Sommaire général

1. Présentation générale de la DGE

2. L'organisation et les équipes de la DGE

3. Travailler à la DGE

annexe. Le régime de l'intégration fiscale en bref

Les missions de la DGE

- Créée en 2002 et dotée d'une **compétence nationale**, la DGE est l'**interlocuteur fiscal des grands groupes économiques :**
  - Elle est chargée de la **gestion et du recouvrement** des principaux impôts dus par ces groupes.
  - Ses missions s'étendent au **contrôle sur pièces** et la **programmation**, ainsi qu'au traitement des **affaires contentieuses** et des **rescrits**.
- Depuis 2019, elle assure également la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de **Partenariat des Entreprises** et de **Mise en Conformité**.

Au service des entreprises et de la collectivité (1/2)

- Par sa compétence nationale et la logique de la constitution de son périmètre basée sur une approche par groupe économique, la DGE apporte un **traitement expert et centralisé des dossiers des grandes entreprises** :
  - au **bénéfice des grands groupes économiques**, en leur dédiant un interlocuteur unique pour toutes leurs démarches ;
  - au **bénéfice de la collectivité** en facilitant l'encaissement des impôts et le suivi des intégrations fiscales *(voir l'annexe pour une présentation sommaire de ce régime)*.
- La DGE prend une large part dans les **différents dispositifs de soutien à l'économie**
  - C'est le cas en particulier pour le traitement des aides liées au Fonds de Solidarité mises en place pour soutenir l'économie pendant la crise sanitaire COVID.

Au service des entreprises et de la collectivité (2/2)

- La DGE est au coeur des **évolutions fiscales majeures** ainsi que des **grands dispositifs et réformes nationaux** :
  - La DGE a été **précurseur** dans la mise en place d'un interlocuteur fiscal unique, le développement des téléprocédures et la fusion entre DGCP et DGI.
  - En liaison étroite et constante avec les Services centraux, elle est un laboratoire de test pour les **innovations** et sait proposer **simplifications** et **améliorations** au profit de l'ensemble du réseau DGFiP.
  - En tant que gestionnaire des plus grands employeurs de droit privé, elle assure le recouvrement d'une partie importante du **Prélèvement À la Source**.
  - La DGE assure la mise en œuvre des dispositifs de **Partenariat fiscal** et de **Mise en conformité**.

La DGE en quelques chiffres
données 2022 sauf mention contraire

- Un effectif d'environ **330 agents**
- Environ **52 600 entreprises gérées** au 01/02/2023
- **220 Mds € encaissés** *(+ 10 % par rapport à 2021)*
  - 43 % du montant total des recettes de l'IS
  - 41 % du montant total des recettes de TVA
  - 59 % du montant total des recettes de CVAE
  - 47 % du montant total du Prélèvement À la Source (sur DSN)
- **41 Mds € remboursés / restitués** *(- 4 % par rapport à 2021)*
  - dont 25 Mds € de TVA *(+ 8 %)*

Le périmètre de la DGE

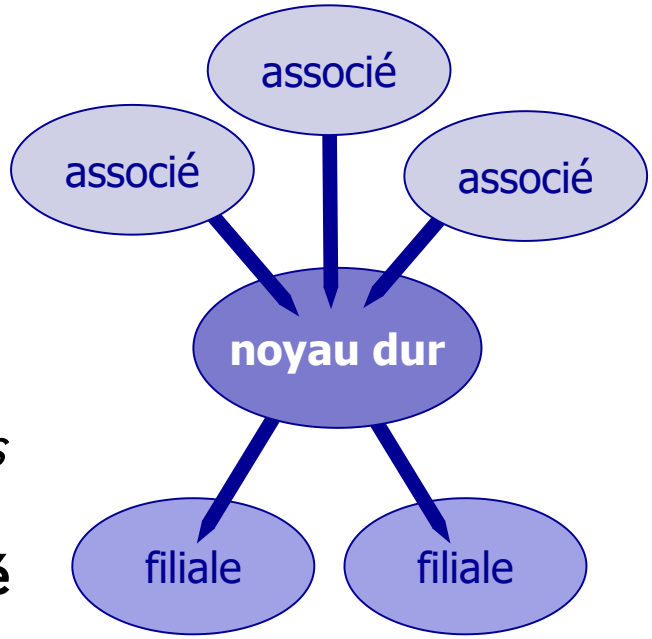

- **Relèvent de la DGE les entreprises suivantes :**
  - en premier lieu, les entreprises dites « noyaux durs » : celles dont **le chiffre d'affaires** ou **l'actif brut > 400 M€**
    soit environ 3 800 entreprises
  - puis leurs **associés et filiales** à plus de 50 % ainsi que les entreprises qui appartiennent au même **groupe fiscal intégré**

- Ainsi, **le rattachement d'une entreprise entraîne le rattachement de tout le groupe économique.**

Évolution du périmètre de la DGE

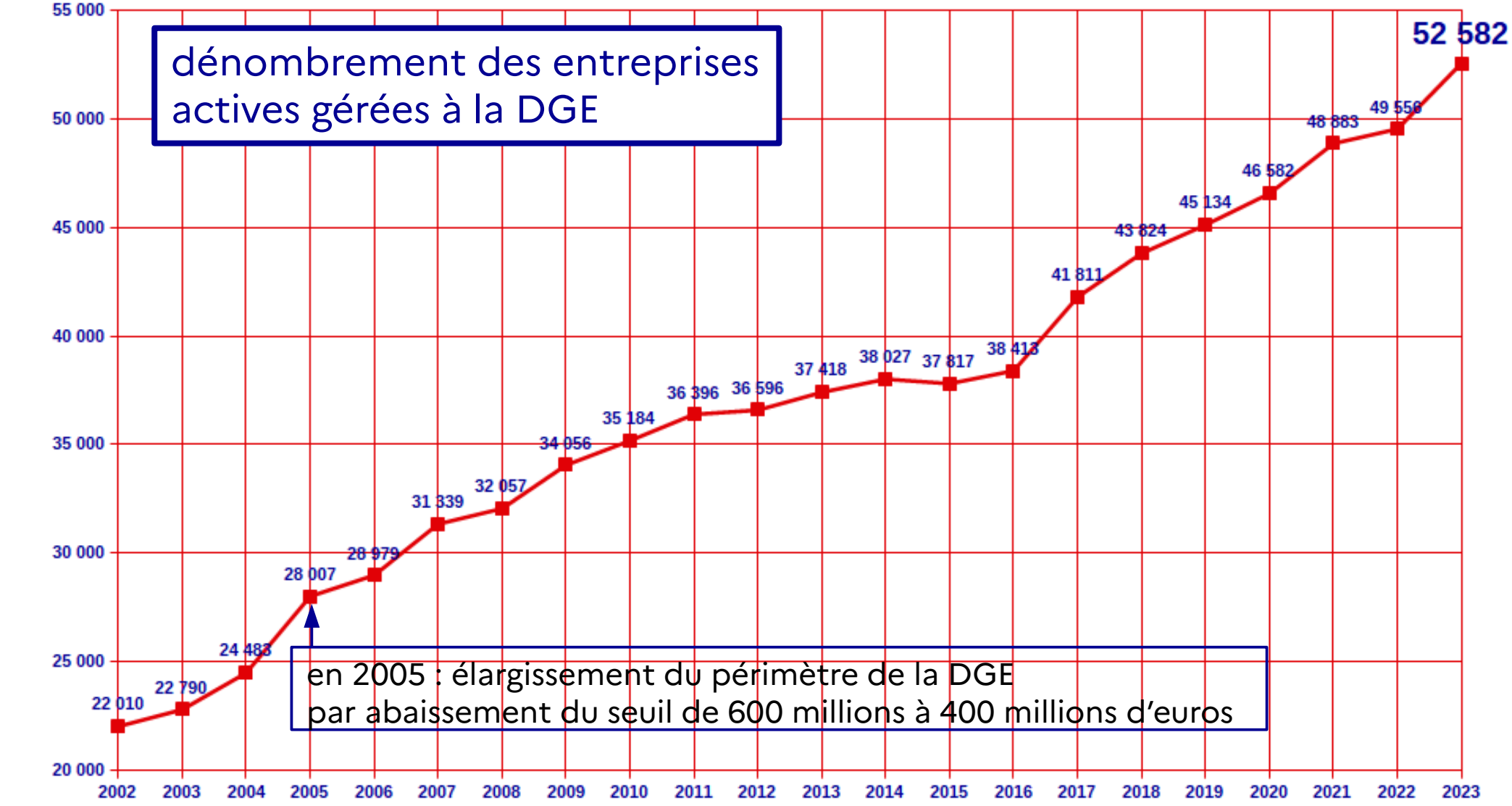

Des processus maîtrisés

- L'**importance des enjeux budgétaires** entraîne une attention particulièrement soutenue à **la maîtrise et la qualité des processus** de la part des équipes de la DGE…
- … et légitime une forte présence des **corps de contrôle**
  - de **niveau national** : Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances, Mission Nationale Risques - Audit
  - de **niveau directionnel** : Mission Risque-Audit et Cellule de Qualité Comptable

Une très haute qualité de service aux entreprises

- **La très haute qualité du service aux entreprises** résulte notamment du principe de l'interlocuteur fiscal unique dédié à chaque groupe :
  - une centralisation sur un même site de toutes les démarches ;
  - des services professionnalisés et une plage étendue d'ouverture.

- **Elle est reconnue par les usagers,** ce dont attestent les mesures réalisées :
  - qualité de la relation téléphonique mesurée par un opérateur indépendant ;
  - satisfaction des entreprises mesurée par un sondage dématérialisé annuel.

- **Elle est co-construite avec les usagers, au cours des rencontres régulières avec la C.F.G.E. :**
  - la C.F.G.E. regroupe des grandes entreprises et des partenaires informatiques
  - elle cherche à faciliter, en collaboration avec la DGFiP, l'accomplissement des obligations fiscales par les entreprises

Coordination Fiscale des Grandes Entreprises

Des outils informatiques adaptés

- **Des applications nationales adaptées au contexte DGE**
  - la colonne vertébrale : **Médoc-DGE**
  - GESPRO ; Surveillance-Relance ; E-contact ; ERICA ; RSP ; REC ; RIALTO etc.

- **Des applications spécifiques** créées et gérées par **la cellule de développement informatique de la DGE :**
  - **PILOTE** : tableau de bord des missions pour les chefs de service et leurs équipes
  - **Observatoire des Groupes** : constitution et mise à jour du périmètre de la DGE ; sélection des dossiers sur la base de critères sur les données déclarées
  - **OSIRIX** : suivi dans le temps des résultats des intégrations fiscales
  - **ARCHIVECO** : gestion physique des dossiers 2004

Des outils de communication adaptés

- **Communication interne**
  - Un site intranet : **Ulysse DGE**
  - Une information hebdomadaire : **Hebdo-DGE**

- **Communication externe**
  - Une page dédiée sur www.impots.gouv.fr

Principales relations avec les services extérieurs

- **Les services de contrôle (DVNI / Dircofi / DNEF)**
  - échanges de renseignements
  - demandes d'avis ; harmonisation des positions et des traitements contentieux
  - programmation
  - mises en recouvrement des résultats des contrôles fiscaux
  - traitement des AAI (Assistances Administratives Internationales)

  la DNEF est l'autorité compétente désignées pour suivre les demandes étrangères en matière de TVA, en lien avec les services gestionnaires ou de contrôle

- **Les Services des Impôts des Entreprises**
  - demandes d'informations sur les rôles de CFE
  - transferts des acomptes IS, TS et CVAE
  - liaisons dans le cadre des remontées et redescentes des dossiers

2. L'organisation et les équipes de la DGE

- Organisation et fonctionnement
- L'Organigramme : les missions
- L'Organigramme : les équipes
- L'équipe IFU au cœur de l'organisation de la DGE
- Organisation des équipes IFU
- La compétence étendue de l'équipe IFU
- Structures comparées DRDFIP / DGE
- Le poste comptable de la DGE
- Le Service Partenaire des Entreprises & Mise En Conformité
- La Mission Directionnelle Risques Audit
- Div. 1 – Pilotage et Ressources ; Le serv. documentation / accueil / courrier
- Division 2 – Gestion fiscale ; Le Service de Gestion
- Div. 3 – Contrôle fiscal et recouvrement
- Div. 4 – Affaires juridiques

Organisation et fonctionnement

- **Des fonctions de direction (et missions rattachées)**
  - Équipe de commandement
  - 4 Divisions
  - Mission Directionnelle Risque-Audit
- **Des services opérationnels**
  - **10 équipes IFU** assurant la gestion, le contrôle, le contentieux et le recouvrement amiable
  - **Services assurant les missions comptables**
  - **Service Partenaire et de Mise en conformité**
- **Des services horizontaux et supports**
  - **Service documentation-accueil-courrier** relevant de la div. pilotage-ressources
  - **Service de gestion** relevant de la division de gestion fiscale

L'organigramme : les missions

Directrice
Maxime GAUTHIER, AGFiP

Directeur adjoint
Charles SIMONNET, AFiP

Mission Risques Audit

équipes de Direction

Division 1 pilotage et ressources

- Ressources humaines
- Formation professionnelle
- Développement informatique
- Communication
- Budget et logistique

Services horizontaux
Classement des dossiers, accueil, courrier

Division 2 gestion fiscale

- Suivi, orientation et soutien des équipes en matière d'assiette :
  - Surveillance des obligations déclaratives des entreprises
  - Suivi des téléprocédures
- Suivi du périmètre DGE et répartition entre équipes IFU

Service de gestion
Travaux de gestion en appui des équipes opérationnelles

Division 3 contrôle fiscal & recouvrement amiable

- Suivi, orientation et soutien des équipes en matière de :
  - contrôle fiscal et programmation
  - mise en recouvrement des dossiers issus du contrôle fiscal externe
  - recouvrement amiable et forcé

Division 4 affaires juridiques

- Suivi, orientation et soutien des équipes en matière de :
  - Réclamations contentieuses
  - Recours gracieux
- Traitement des rescrits
- Traitement des réclamations en phase juridictionnelle

Bureau d'ordre

services opérationnels

Poste comptable
Philippe DANNELY, Chef de Service Comptable

Pôle comptabilité-dépenses
- Centralisation des opérations comptables
- Contrôle des dépenses issues des autres services de la DGE
- Suivi des cessions de créances et oppositions

Pôle Médoc
- Suivi des télédéclarations et télépaiements
- Suivi des régularisations (art L62 LPF)
- Traitement des sommes non affectées
- Suivi des relevés Banque de France

Pôle Impôts directs locaux
- Recouvrement et dégrèvements d'impôts locaux

Pôle recouvrement forcé
- Recouvrement forcé
- Suivi des procédures collectives
- Prises de garantie ; privilège du Trésor
- Admissions en non-valeur

10 Équipes IFU (Interlocuteur Fiscal Unique)

Point d'entrée principal pour les usagers
- Prise en charge au quotidien des demandes des entreprises
- Surveillance des obligations déclaratives ; contrôle de liquidation de l'Impôt sociétés
- Suivi des téléprocédures
- Traitement des remboursements de crédit de TVA ; de crédits d'impôts
- Contrôle sur pièces et programmation
- Mise en recouvrement des dossiers issus du contrôle fiscal externe
- Recouvrement amiable
- Traitement des réclamations contentieuses et gracieuses

Service Partenaire des Entreprises & Service de Mise en Conformité
Éric VANEL, AFiP

- Suivi des conventions de partenariat
- Traitement des demandes de mise en conformité

L'organigramme : les équipes

Directrice
Maxime GAUTHIER, AGFiP

Directeur adjoint
Charles SIMONNET, AFiP

Mission Risques Audit
- 7 IP et Idiv

équipes de Direction

Division 1 pilotage et ressources
- 1 AFiPa et 1 adjoint IP
- 18 collaborateurs A, B, C

Services horizontaux
- 1 Idiv
- 12 collaborateurs A, B, C

Division 2 gestion fiscale
- 1 AFiPa et 1 adjoint IP
- 7 collaborateurs A, B, C

Service de gestion
- 5 collaborateurs C

Division 3 - contrôle fiscal & recouvrement amiable
- 1 AFiPa et 2 Idiv experts
- 10 collaborateurs A, B, C

Division 4 affaires juridiques
- 1 AFiPa et 2 adjoints Idiv
- 10 collaborateurs A

Bureau d'ordre
- 3 collaborateurs B et C

services opérationnels

Poste comptable
Philippe DANNELY, Chef de Service Comptable
- 1 Chef de Service comptable
- 1 fondé de pouvoir AFiPa

Pôle comptabilité-dépenses
- 2 inspecteurs
- 8 collaborateurs B et C

Pôle Médoc
- 1 inspecteur
- 12 collaborateurs B et C

Pôle Impôts directs locaux
- 1 inspecteur
- 7 collaborateurs B et C

Pôle recouvrement forcé
- 1 Idiv
- 8 collaborateurs A et B

10 Équipes IFU (Interlocuteur Fiscal Unique)

Pour chaque équipe :
- 1 IP ou Idiv chef de service
- 17 à 18 collaborateurs A et B

IFU 1	IFU 2	IFU 3	IFU 4	IFU 5	IFU 6	IFU 7	IFU 8	IFU 12	IFU 14

Service Partenaire des Entreprises & Service de Mise en Conformité
Éric VANEL, AFiP
- 1 Afip, 1 AfiPa, 1 Idiv
- 12 Collaborateurs A

L'équipe IFU au cœur de l'organisation de la DGE

les services opérationnels

- L'Interlocuteur Fiscal Unique (IFU) est pour ses usagers le point d'entrée vers l'administration fiscale pour **toutes leurs procédures et questions**
- Il repose sur une **organisation collective** qui garantit **compétence et disponibilité**
- Il bénéficie du **soutien et de l'expertise de l'ensemble de la DGE**

Organisation des équipes IFU

les services opérationnels

- Principe : toutes les entreprises d'un **même groupe économique** relèvent d'une même équipe IFU, qui est **compétente pour toutes leurs questions et procédures**

- Chaque équipe IFU est **spécialisée sur un secteur socioprofessionnel**
  - Toutefois, compte tenu de la diversité des activités au sein des groupes et de l'exigence d'équilibre des charges entre les équipes, ce secteur est prédominant dans le portefeuille de l'IFU, mais pas exclusif.

- La **disponibilité**
  - les équipes sont joignables tous les jours en continu

- Un **travail en équipe polyvalente**
  - 1 inspecteur principal ou divisionnaire, chef de service
  - 14 à 15 inspecteurs et 2 à 3 contrôleurs

La compétence étendue de l'équipe IFU

les services opérationnels

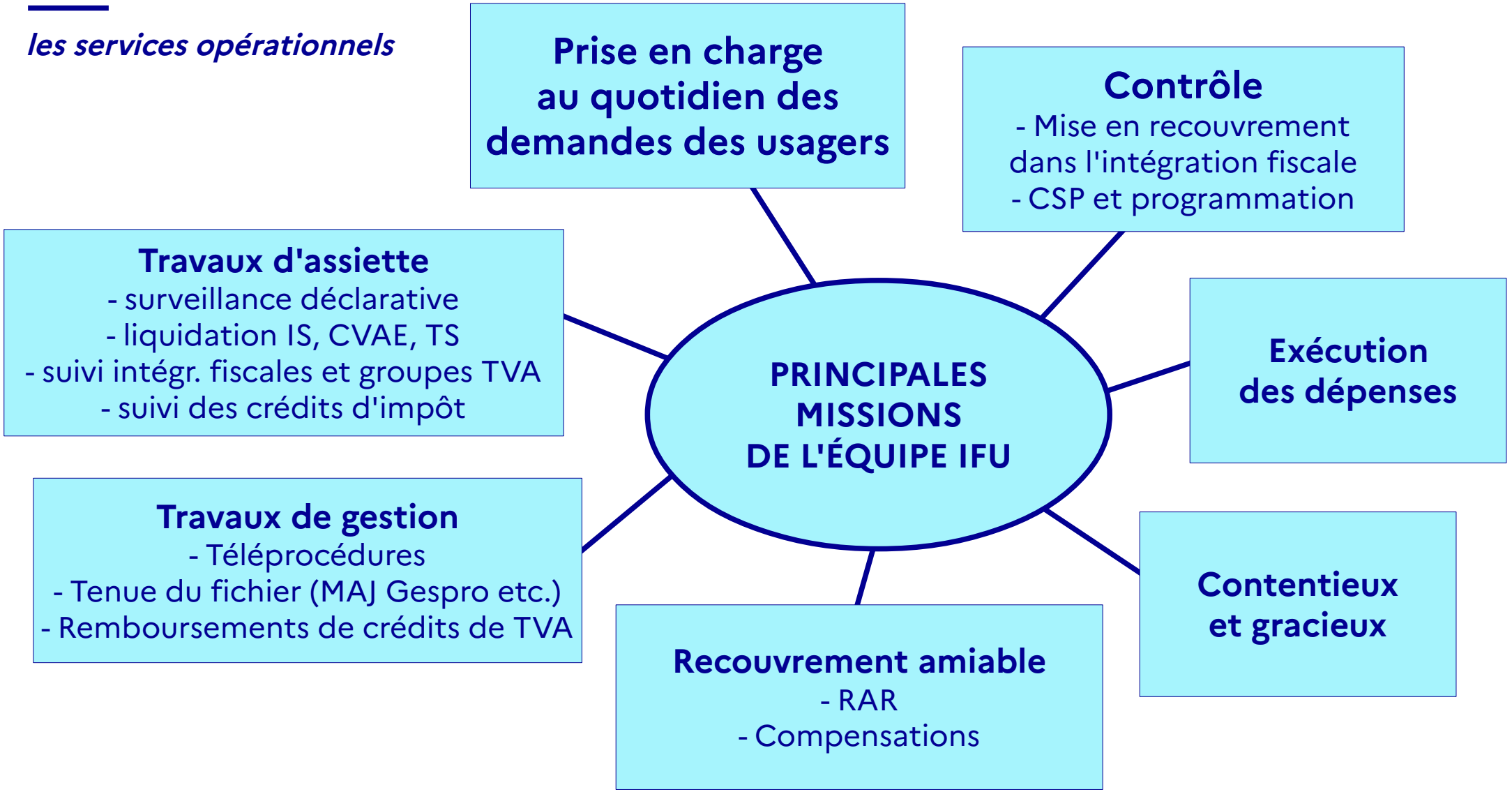

Structures comparées DRDFIP / DGE

les services opérationnels

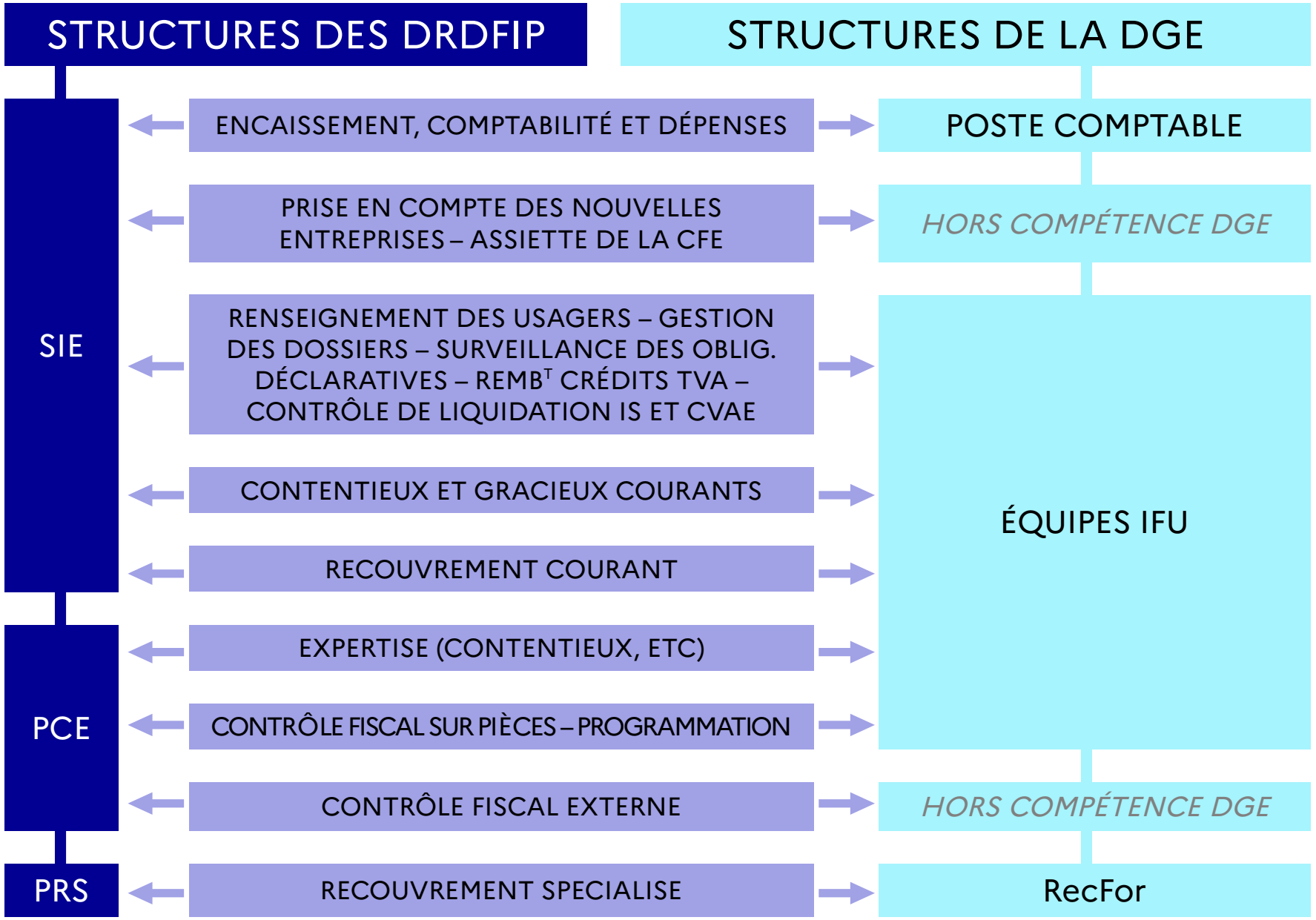

Le poste comptable de la DGE (1/3)

les services opérationnels

- **Missions**
  - réaliser l'ensemble des opérations comptables de la DGE

- celles relevant de la comptable principale (ie la Directrice de la DGE)
- celles relevant du comptable secondaire

  - assurer le recouvrement forcé des créances à enjeu ou demandant la mise en œuvre de procédures complexes

- **Organisation**
  - dirigé par un comptable (ayant fonction de comptable secondaire), assisté d'un AFiPA fondé de pouvoir
  - réparti en pôles

pôle comptabilité - dépenses	pôle Médoc	pôle impôts directs locaux	pôle recouvrement forcé

Le poste comptable de la DGE (2/3)

les services opérationnels

- **Principales activités du pôle comptabilité-dépenses**
  - centralisation des opérations comptables
  - confection du compte de gestion pour les opérations de l'État
  - ajustement de la comptabilisation des IDL avec CHORUS
  - contrôle des dépenses effectuées par les IFU, la DAJ et le PC
  - exécution des dépenses juridictionnelles (TA, CE), ordonnancées par la DAJ et prises par les directions extérieures ; liquidation et versement des intérêts moratoires
  - gestion des cessions de créances et oppositions (CICE et CIR)
- **Principales activités du pôle impôts directs locaux**
  - recouvrement et contentieux des impôts locaux
  - contrôle des flux comptables entre REC et Médoc
  - exécution des dégrèvements d'impôts locaux
  - encaissements des chèques d'impôts locaux

Le poste comptable de la DGE (3/3)

les services opérationnels

- **Principales activités du pôle Médoc**
  - gestion et suivi des télédéclarations et des télépaiements
  - exploitation des relevés Banque de France et des états Médoc
  - comptabilisation des régularisations Art. L62 du LPF
  - apurement des sommes non affectées
  - tenue de la caisse et encaissement des chèques (modes de paiement résiduels)
- **Principales activités du pôle de recouvrement forcé**
  - recouvrement forcé des créances
  - suivi des procédures collectives
  - prises de garanties ; notamment publication du privilège du Trésor
  - admissions en non valeur

Le Service Partenaire des Entreprises & le Service de Mise En Conformité

les services opérationnels

- **Le Service Partenaire des Entreprises (créé en 2019)**

réf. : loi "ESSOC" n° 2018-727 du 10 août 2018, pour un Etat au service d'une société de confiance

- ouvert aux grandes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui respectent des conditions de civisme fiscal
- mise en œuvre d'une relation au long cours avec l'entreprise, visant à développer de part et d'autre un dialogue transparent et réactif
- identification et traitement des principales questions fiscales de l'entreprise partenaire et délivrance d'avis écrits sous la forme de rescrits

- **Le Service de Mise En Conformité (créé en 2019)**

réf. : loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018, relative à la lutte contre la fraude

- traitement des déclarations rectificatives déposées spontanément par toutes les entreprises et leurs dirigeants dans des situations limitativement énumérées

La Mission Directionnelle Risques Audit

mission rattachée au n°1

- **Un pôle maîtrise des risques et cellule de Qualité Comptable**

composé de deux inspecteurs divisionnaires

  - établissement de la cartographie spécifique des risques
  - établissement et suivi du programme de contrôle interne des services constitué d'axes nationaux mais aussi et principalement d'axes locaux
  - réalisation du contrôle interne comptable (CQC)

- **Un pôle d'audits, d'enquêtes et de missions spécifiques**

composé de 3 inspecteurs principaux et 2 inspecteurs divisionnaires

  - évaluation de la maîtrise des opérations
  - évaluation du dispositif de contrôle interne
  - propositions d'améliorations et de simplifications des processus.

Division 1 – Pilotage et Ressources (1/2)

les équipes de Direction

- **La division 1 est chargée du pilotage et des ressources**
  - **ressources humaines** (gestion des effectifs, correspondant social…)
  - **budget & logistique** (frais de déplacement, fournitures, gestion de site…)
  - **formation professionnelle** (stages, concours…)
  - **communication** (gestion du site intranet, élaboration de l'Hebdo-DGE, tenue de la bibliothèque, secrétariat…)
  - **contrôle de gestion** (statistiques, secrétariat des dialogues de gestion…)
  - **qualité de service** (réalisation d'un sondage annuel, suivi de la qualité…)
  - **développement informatique** (développement d'applications informatiques, mass mailing…)
  - **documentation / accueil / courrier** (voir diapositive suivante)

Division 1 – Pilotage et Ressources (2/2)

les équipes de Direction

- **Le service documentation / accueil / courrier**
  - une équipe composée d'un contrôleur et 12 agents, placée sous la responsabilité d'un inspecteur divisionnaire, adjoint de la Division 1
  - **gestion et suivi des dossiers 2004**

- classement des dossiers « papier » à l'aide de l'outil de suivi spécifique ARCHIVECO
- suivi des travaux relatifs à l'alimentation de la base de données « GED-SIE »

  - **traitement des flux de courrier entrant et sortant**
  - **accueil général physique et téléphonique** chaque jour ouvré en continu
  - appui aux équipes IFU pour **divers travaux de gestion** (traitement de certains AVISIRS…)

Division 2 – Gestion fiscale (1/2)

les équipes de Direction

- **Animation et soutien des équipes IFU**
- **Orientation des travaux de gestion et soutien aux services**
  - téléprocédures
  - surveillance des échéances déclaratives
  - pilotage des remboursements de crédits de TVA (RCTVA)
  - compétence (partagée avec la Div. 3) pour les RCTVA > 8M€
  - liquidations et restitutions d'impôt sur les sociétés ; Pilotage de l'ACIS
  - campagne de taxe sur les salaires
  - campagnes de CVAE
  - prise en charge des nouveaux impôts et taxes transférés de la DGDDI
- **Suivi du périmètre**
  - campagne annuelle (entrantes / sortantes / transferts)
  - équilibre des charges entre les IFU

Division 2 – Gestion fiscale (2/2)

les équipes de Direction

- **Le Service de Gestion**
  - une équipe composée de 6 agents sous l'autorité du responsable de la Division
  - appui aux équipes IFU pour les **remboursements de crédits de TVA** (répartition, suivi des traitements automatisés, classement…)
  - **travaux divers de gestion** (mises à jour dans GESPRO, exploitation d'états Médoc, traitement de déclarations…)
  - travaux de **prise en charge résultant des travaux de gestion** (traitements de liquidations de l'IS, régularisations TVA, traitements de comparaison CVAE…)

NB : les 3950 et 3950 bis suite à CFE ou CSP sont traitées par la Div. 3

  - saisie des **déclarations déposées « papier »**

sauf déclarations payantes, traitées au Poste Comptable

Div. 3 – Contrôle fiscal et recouvrement (1/3)

les équipes de Direction

- **Animation et soutien des équipes**
  - travaux de recouvrement (cf. *infra*)
  - travaux de contrôle (cf. *infra*)
  - travaux de mise en recouvrement dans l'intégration fiscale (cf. *infra*)
- **Travaux sur le portefeuille de la DGE**
  - connaissance des groupes et de la vie des sociétés (surveillance des fusions-absorptions, dissolutions, changements de dirigeants etc. notamment à partir de l'outil Nouvel Observatoire des Groupes)
  - aide à la constitution du périmètre
- **Autres missions**
  - compétence (partagée avec la Div. 2) pour les RCTVA > 8M€

Div. 3 – Contrôle fiscal et recouvrement (2/3)

les équipes de Direction

- **Orientation des travaux de contrôle et soutien aux services**
  - contrôle fiscal : CSP, programmation du CFE, instructions sur place
  - liaisons avec les directions extérieures de contrôle
  - poursuites correctionnelles
  - commissions départementales
  - travaux de prise en charge résultant des contrôles sur pièces des équipes
- **Animation du recouvrement et soutien aux services**
  - recouvrement amiable (auprès des IFU)
  - recouvrement forcé (auprès du pôle RecFor du Poste comptable)

Div. 3 – Contrôle fiscal et recouvrement (3/3)

les équipes de Direction

- **Animation de la mise en recouvrement dans l'intégration fiscale et soutien aux services**
  - enregistrement et suivi des dossiers de taxation
  - soutien et expertise aux équipes IFU
  - accompagnement dans l'utilisation de l'application OSIRIX
  - travaux de prise en charge provenant des directions de contrôle

voir l'annexe pour une présentation sommaire du régime de l'intégration fiscale

Div. 4 – Affaires juridiques

les équipes de Direction

- **Animation et soutien des équipes** (aff. contentieuses et gracieuses)
- **Suivi et fiabilisation de la provision pour litiges fiscaux**
- **Traitement des affaires juridiques**
  - traitement du contentieux juridictionnel
  - traitement de certaines affaires particulières en liaison avec l'adm. centrale
  - conciliateur fiscal
  - traitement des rescrits
- **Organisation**
  - 3 pôles de rédacteurs

TVA/TS/TCA et taxes annexes ; IS/IFA/Crédits d'impôt ; TP/CMTP/CET

  - 1 bureau d'ordre (courrier, ERICA, enregistrement des instances et des agréments, ordonnancement, statistiques, enregistrement des PVA…)

1. Présentation générale de la DGE

2. L'organisation et les équipes de la DGE

3. Travailler à la DGE

3. Travailler à la DGE

- Les qualités attendues des collaborateurs de la DGE
- L'accompagnement des agents
- Les effectifs de la DGE
- Des fonctions variées
- Être inspecteur ou contrôleur dans une équipe IFU
- Être inspecteur, contrôleur ou agent au Poste comptable
- Être inspecteur ou contrôleur au RecFor
- Être inspecteur, contrôleur ou agent en Division
- Être inspecteur au Service Partenariat des Entreprises & Mise en Conformité
- Être contrôleur ou agent des services horizontaux
- L'implantation de la DGE
- Le site « Pantin Manufacture »

Les qualités attendues des collaborateurs de la DGE

☑ **rigoureux**

☑ **motivés**

☑ ayant le **sens du travail en équipe**

☑ dotés d'un grand **sens du service public**

☑ désireux de perfectionner ou acquérir un **haut niveau de compétence dans le traitement fiscal des dossiers des grands groupes économiques**

L'accompagnement des agents

- **Un parcours de formation adapté**
  - des cursus individualisés, adaptés à chaque fonction
  - une formation adaptée au contexte DGE, largement conçue en interne, et complétée par l'offre de formation nationale
- **Un soutien de proximité**
  - de la part des Chefs de Service comme des équipes des Divisions
- **Une circulation efficace de l'information**
  - diffusion d'une lettre hebdomadaire d'informations techniques
  - disponibilité d'un vaste corpus de documentation sur le site intranet "Ulysse DGE"
- **Des outils informatiques adaptés**
  - développés et conçus spécifiquement pour la DGE

Les effectifs de la DGE

Répartition par grades

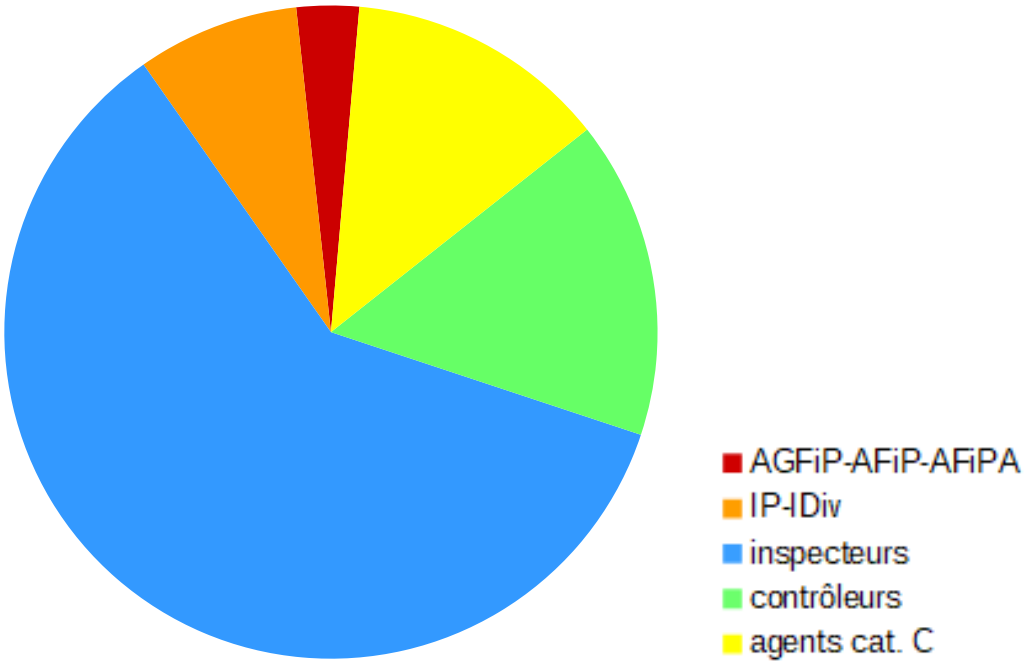

Répartition par services

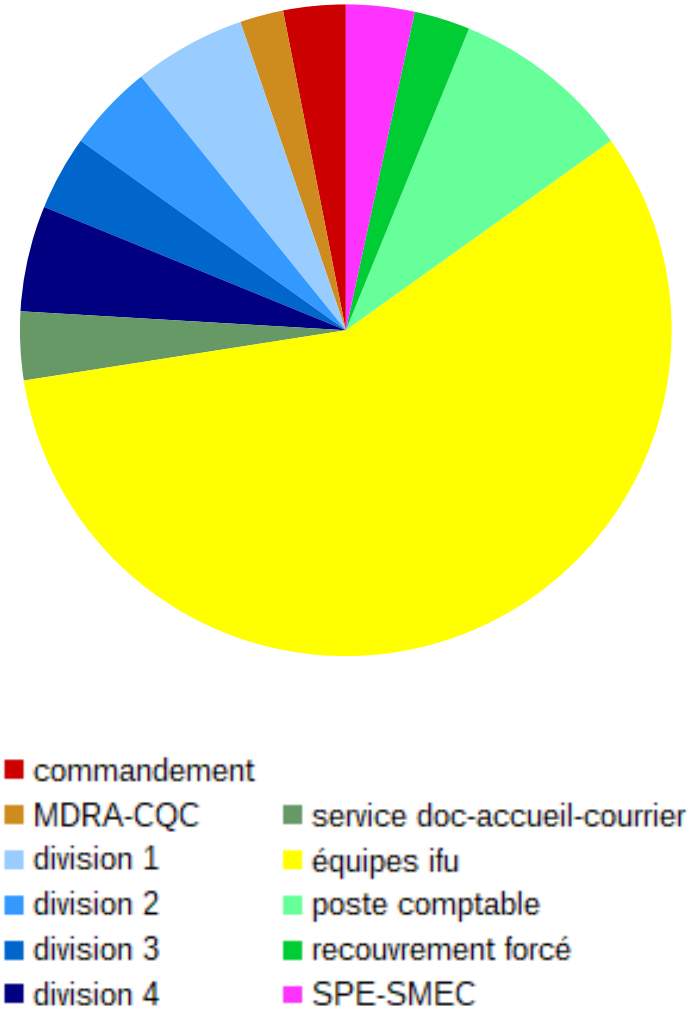

Des fonctions variées

- **Quel que soit leur grade,** les agents de la DGE sont susceptibles d'**exercer des fonctions variées**
- Les diapositives suivantes décrivent succinctement quelques unes des fonctions exercées par les inspecteurs, contrôleurs et agents

inspecteur ou contrôleur dans une **Équipe IFU**	inspecteur, contrôleur ou agent au **Poste comptable**	inspecteur ou contrôleur au **Pôle Recouvrement Forcé**
inspecteur, contrôleur ou agent en **Division**	inspecteur au Service **Partenariat** des Entreprises & **Mise en Conformité**	contrôleur ou agent des **Services communs**

Être inspecteur ou contrôleur dans une Équipe IFU

- Un **travail en équipe**
  - une équipe de 16 à 17 agents A et B encadrée par un chef de service (IP ou Idiv)
  - comportant des référents dans les principaux domaines d'activités du service
- Des **fonctions diversifiées**…
  - contacts avec les usagers
  - tâches variées de gestion, contrôle, recouvrement, contentieux demandant expertise et organisation personnelle
- … Entraînant une **grande connaissance des groupes**
  - vision globale des dossiers et des groupes économiques
- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec le Poste Comptable, le RecFor, les Divisions…
  - en externe : avec les SIE ; avec la DVNI et les autres services de contrôle

Être insp., contr. ou agent au Poste comptable
(voir la diapositive suivante pour le cas du RecFor)

- Un **travail en équipe**
  - des Pôles (comptabilité-Médoc ; Chorus-dépense ; Impôts directs locaux) de 6 à 10 agents B et C encadrés par un chef de Pôle (inspectrice / inspecteur)
  - sous l'autorité du comptable secondaire et son fondé de pouvoir

- Des **fonctions diversifiées**
  - des fonctions techniques propres à chaque pôle (comptabilité, contrôle des dépenses, recouvrement des impôts directs locaux…)
  - et pour l'inspecteur chef de Pôle, des fonctions de manager (réactivité, capacité d'organisation, qualités de pilotage d'une équipe…)

- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec les autres pôles du Poste Comptable, le RecFor, les équipes IFU, les Divisions, la Cellule de Qualité Comptable…
  - en externe : avec tous les services du réseau DGFiP, selon les fonctions exercées

Être inspecteur ou contrôleur au RecFor

- Un **travail en équipe**
  - une équipe de 8 agents A et B encadrée par un chef de service (Idiv)
- **Des fonctions d'expert des procédures de recouvrement**
  - mise en œuvre des mesures de poursuite
  - suivi des procédures collectives
  - suivi du privilège du Trésor
  - capacité d'organisation et d'analyse, rigueur dans le suivi des dossiers et des échéances, ténacité
- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec le Poste Comptable, les équipes IFU, les Divisions…
  - en externe : avec les SIE ; avec les autres services comptables du réseau DGFiP

Être inspecteur, contrôleur ou agent en Division

- Un **travail en équipe**
  - une équipe d'environ 10 agents A, B, C sous l'autorité de l'AFiPA responsable de la Division et ses adjoints

- **Des fonctions d'expert**
  - collaborateur de l'AFIPA responsable de la Division
  - spécialiste dans un domaine de compétence précis (RH, budget, gestion fiscale, périmètre, contrôle-programmation, recouvrement, contentieux…)
  - réactivité, force de proposition, capacité d'organisation et d'analyse
  - et le cas échéant un rôle d'encadrement intermédiaire

- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec toutes les équipes de la DGE
  - en externe : avec les bureaux métiers de l'Administration centrale

Être inspecteur au SPE/SMEC

(Service Partenaire des Entreprises / Service de Mise en Conformité)

- Un **travail en équipe**
  - une équipe (en croissance) de 11 agents A dirigée par un chef de service (AFiP) assisté d'un adjoint AFiPA et d'un Idiv
- **Des fonctions d'expert**
  - traitement des questions fiscales complexes et délivrance d'avis (rescrits)
  - travaux de recherche, d'analyse et de rédaction
  - qualités relationnelles et aptitude au dialogue avec les usagers et leurs conseils
- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec le Poste Comptable, les équipes IFU, les Divisions…
  - en externe : avec la DVNI et les autres services de contrôle ; avec les Bureaux juridiques de l'Administration centrale et la Direction de la Législation Fiscale

Être contrôleur ou agent des Services horizontaux

- Un **travail en équipe**
  - une équipe de 10 agents C encadrée par un contrôleur, sous l'autorité de l'IDiv adjoint de la Division 1
- Des **fonctions diversifiées**
  - à tour de rôle : accueil général de la DGE (accueil physique et téléphonique)
  - traitement du courrier (distribution interne, affranchissement, tournée en voiture…)
  - gestion physique des dossiers papier des entreprises (représentant 6km linéaires) et organisation de l'alimentation de la GED-SIE
  - appui ponctuel au service logistique
  - et pour le contrôleur un rôle d'encadrement intermédiaire
- De **nombreuses liaisons** avec d'autres services
  - en interne : avec toutes les équipes de la DGE
  - en externe : avec les services communs de la DVNI et la DNEF ; avec le SDNC

L'implantation de la DGE

- **Dans un site regroupant 3 directions à compétence nationale de la DGFiP**

- **Situé aux portes de Paris**
  - à 5 minutes à pied du métro Église de Pantin
  - à 20 minutes en métro du centre de Paris
- **Présence d'un restaurant administratif**
- **Possibilité de parking vélos et voitures**

Le site « Pantin Manufacture »

- **Sur le site d'une ancienne manufacture de tabac**
  - manufacture active entre 1876 et 1982
  - est conservé un pavillon de 1886, actuel Comité départemental du Tourisme
- **Ensemble de bureaux édifié dans la décennie 1990**
  - béton, verre et aluminium, avec conservation de façades de briques

  - architectes Paul Chemetov et Borja Huidobro

(auteurs des bâtiments de Bercy pour les Ministères économiques et financiers)

Le régime de l'intégration fiscale en bref (1/2)
CGI art. 223A et suivants

- **Régime spécifique à l'IS (Impôt sur les Sociétés)**
  - Sous certaines conditions - notamment de détention du capital - possibilité pour plusieurs sociétés de **constituer un groupe redevable de l'impôt sur les sociétés** dus par l'ensemble des membres du groupe.
  - Intérêts : **Économie d'IS** grâce à l'imputation contemporaine des déficits des sociétés membres (qui en dehors de l'intégration fiscale seraient essentiellement à reporter en avant) ; **Unicité du redevable de l'IS**.

- **Suivi par l'administration fiscale**
  - **Surveillance** des conditions d'application et suivi des résultats d'ensemble.
  - En particulier, traitement des **conséquences au niveau du groupe** des **décisions contentieuses** relatives aux membres du groupe d'une part, et des **redressements** constatés au niveau des membres du groupe d'autre part.

Le régime de l'intégration fiscale en bref (2/2)

CGI art. 223A et suivants

- **Exemple** (sous l'hypothèse d'un taux d'IS à $33^{1/3}$ %)
  - Sans intégration fiscale :

- IS de M : 300
- IS de F1 : 100

} IS total : 400

- pour F2 : pas d'IS ; report du déficit
  - Avec intégration fiscale :

- résultat d'ensemble : 900 + 300 – 390 = 810
- IS du groupe : 270
- pas de déficit à reporter

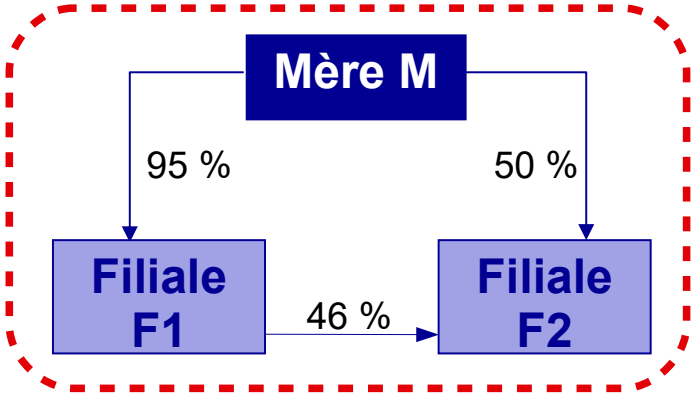

résultat de M : + 900
résultat de F1 : + 300
résultat de F2 : - 390

- **En cas de rectification du résultat d'un membre du groupe :**

Le service gestionnaire de M doit en tirer les conséquences sur le résultat d'ensemble

  - Ex. 1 : le résultat de F1 est réduit suite à réclamation contentieuse
  - Ex. 2 : le résultat de F2 est augmenté suite à contrôle
  - Ex. 3 : M signale avoir commis une erreur en déterminant son résultat propre

Grâce à son organisation adaptée et à la professionnalisation de ses équipes, la DGE répond aux deux objectifs principaux qui lui sont assignés depuis sa création, en démontrant que la qualité de service aux grandes entreprises peut se conjuguer avec une meilleure efficacité de l'impôt et une simplification des processus.

Merci pour votre attention